Emploi et Développement social Canada
Employment and Social Development Canada

Canada

Rapport statistique annuel 2018

Programme canadien pour l'épargne-études

Programme canadien pour l'épargne-études – Rapport statistique annuel 2018

Vous pouvez télécharger cette publication en ligne sur le site
canada.ca/publicentre-EDSC.

Ce document est aussi offert sur demande en médias substituts (gros caractères, braille, MP3, audio sur DC, fichiers de texte sur DC, DAISY, ou PDF accessible) en composant le 1 800 O-Canada (1-800-622-6232). Si vous utilisez un téléscripteur (ATS), composez le 1-800-926-9105.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2019

Pour des renseignements sur les droits de reproduction :
droitdauteur.copyright@HRSDC-RHDCC.gc.ca

PDF
Nº de cat. : Em2-1F-PDF
ISSN : 1928-358X

EDSC
Nº de cat. : LT-168-11-19F

TABLE DES MATIÈRES

À PROPOS DE CE RAPPORT **3**
INTRODUCTION **3**
Définition des concepts utilisés dans le présent rapport *3*
Coup d'œil sur le Programme canadien pour l'épargne-études *4*
PARTIE I : RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LE PROGRAMME **5**
RÉGIMES ENREGISTRÉS D'ÉPARGNE-ÉTUDES 5
SUBVENTION CANADIENNE POUR L'ÉPARGNE-ÉTUDES 5
BON D'ÉTUDES CANADIEN 6
AVANTAGES D'ÉPARGNER TÔT POUR LES EPS : UNE CLASSE MOYENNE FORTE 6
INVESTIR DANS L'AVENIR 7
PARTIE II : STATISTIQUES SUR LE PROGRAMME **9**
COTISATIONS PERSONNELLES À UN REEE 11
Cotisations personnelles pour les bénéficiaires du Bon d'études canadien *12*
TAUX DE PARTICIPATION À LA SCEE ET BÉNÉFICIAIRES 13
Participation à la SCEE par province ou territoire au fil du temps *14*
Bénéficiaires de la SCEE au fil du temps (0 à 17 ans) *15*
Nouveaux bénéficiaires de la SCEE *15*
PARTICIPATION AU BEC ET BÉNÉFICIAIRES 17
Nombre cumulatif de bénéficiaires du BEC *18*
Nombre de nouveaux bénéficiaires du BEC *18*
Paiements et bénéficiaires du BEC par année *20*
TOTAL DES ACTIFS DE REEE 20
PROMOTEURS DE REEE **21**
RETRAITS DES COMPTES DE REEE POUR DES ÉTUDES POSTSECONDAIRES 22
Retraits moyens des REEE *22*
Paiements d'aide aux études et retraits de cotisations pour EPS *23*
ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION DU GOUVERNEMENT DU CANADA **23**
Défis pour accéder aux incitatifs à l'éducation *24*
Une approche mise à jour *24*
LES DONNÉES DU PRÉSENT RAPPORT **25**

À PROPOS DE CE RAPPORT

Chaque année, Emploi et Développement social Canada (EDSC) produit le Rapport statistique annuel (RSA). Le RSA de 2018 fournit des statistiques sur les régimes enregistrés d'épargne-études (REEE) et les incitatifs à l'épargne-études, pour la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année visée. Le rapport fournit également des données historiques.

Le RSA met l'accent sur les Canadiens qui ont reçu un paiement de la Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) ou du Bon d'études canadien (BEC).

INTRODUCTION

Le gouvernement du Canada (GC) encourage l'utilisation des régimes enregistrés d'épargne-études (REEE) pour épargner en vue des études postsecondaires (EPS) d'un enfant, y compris les études à temps plein ou à temps partiel dans une école de métiers, un collège d'enseignement général et professionnel (cégep), un autre type de collège, une université ou un programme d'apprentissage.

EDSC administre la SCEE et le BEC, deux incitatifs à l'épargne-études liés aux REEE. Le présent rapport donne des statistiques clés, des faits saillants pour 2018 et un aperçu de l'évolution du taux de participation aux incitatifs à l'épargne-études.

Définition des concepts utilisés dans le présent rapport

Nombre cumulatif de bénéficiaires : nombre de bénéficiaires qui ont reçu un paiement de la SCEE (ou du BEC) au moins une fois depuis la création du programme.

Exemple : Lisa a reçu la SCEE en 2015 et en 2018. Par conséquent, elle sera comptée **une fois** dans le nombre total de bénéficiaires de la SCEE **en date de** 2018.

Nombre total de bénéficiaires : nombre de bénéficiaires qui ont reçu un paiement de la SCEE (ou du BEC) au cours d'une année donnée (par exemple, en 2018).

Exemple : reprenons l'exemple de Lisa ci-dessus. Dans ce cas, elle sera incluse dans le nombre total de bénéficiaires de la SCEE **en** 2015 **et en** 2018.

Nombre total de nouveaux bénéficiaires : nombre de bénéficiaires qui ont reçu un paiement de la SCEE (ou du BEC) pour la première fois au cours d'une année donnée.

Exemple : Éric a reçu la SCEE pour la première fois en 2018. Il sera donc inclus dans le nombre total de **nouveaux** bénéficiaires de la SCEE en 2018.

À noter que, comme les définitions ci-dessus le suggèrent, Éric sera également inclus dans a) le nombre total de bénéficiaires de la SCEE **en** 2018, et b) le nombre cumulatif de bénéficiaires de la SCEE en date de 2018.

Tous les **montants** indiqués dans le présent rapport sont **nominaux** et ne tiennent pas compte de l'inflation.

Dans certains cas, comme présenté à la page 4, millions et milliards sont abrégés respectivement, comme suit : M et G.

Coup d'œil sur le Programme canadien pour l'épargne-études

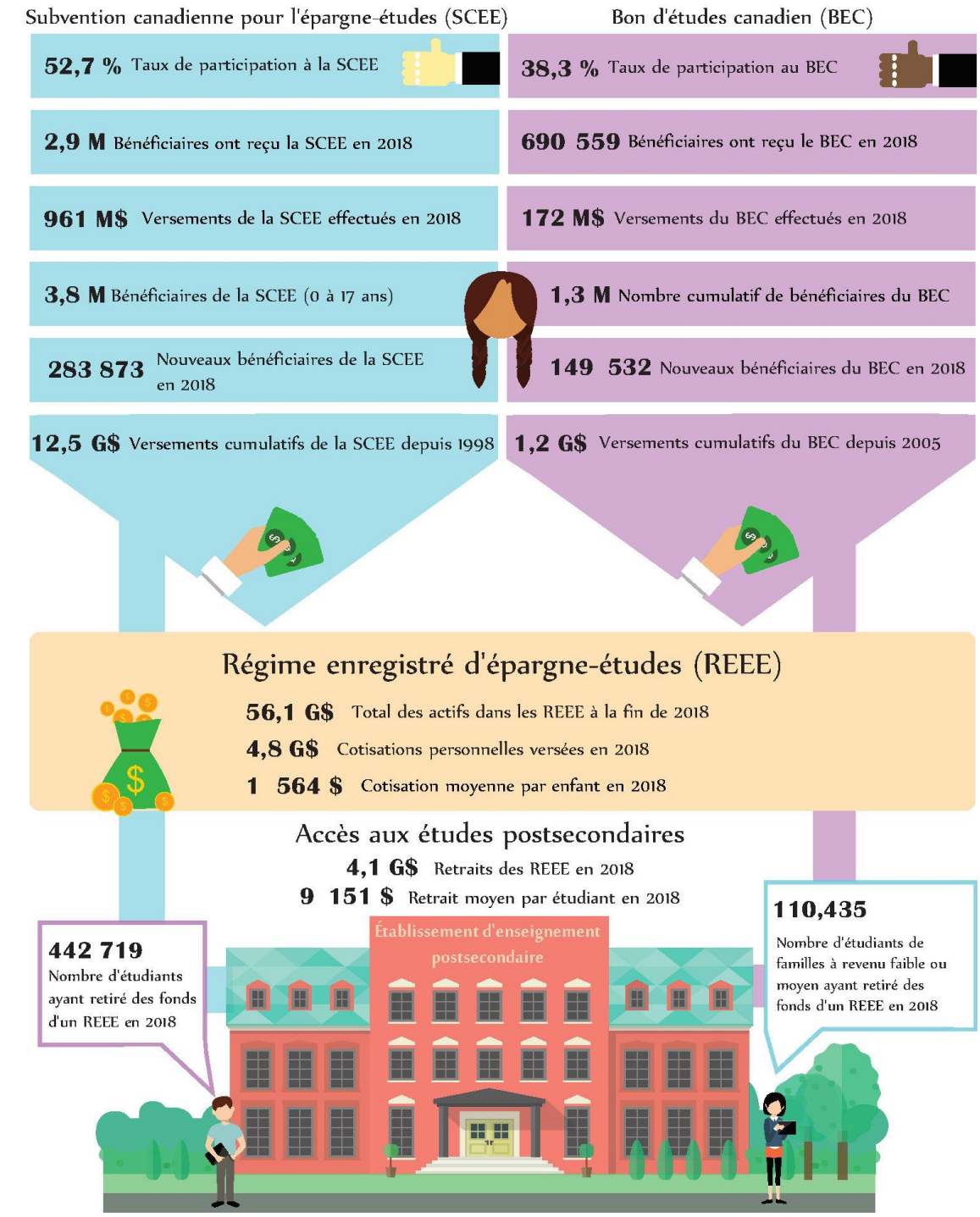

Nota : Les versements sont les incitatifs à l'épargne-études du gouvernement du Canada qui ont été versés dans un REEE

PARTIE I : RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LE PROGRAMME

La présente section décrit les incitatifs à l'épargne-études offerts pour les études postsecondaires (EPS) au Canada.

Régimes enregistrés d'épargne-études

Pour recevoir des incitatifs à l'épargne-études, un régime enregistré d'épargne-études, appelé REEE, doit être ouvert auprès d'une institution qui les offre, comme des banques, des conseillers en planification financière, des courtiers de régimes de bourses d'études et des compagnies d'assurance.

Toute personne peut ouvrir un REEE et désigner un bénéficiaire pour le régime. En règle générale, un parent, un grand-parent ou un autre membre de la famille ouvre un REEE et désigne un enfant comme bénéficiaire. La personne qui ouvre un REEE s'appelle le souscripteur. Les souscripteurs n'ont pas besoin d'avoir de lien de parenté avec le bénéficiaire pour ouvrir un REEE.

Il existe deux types de REEE :

- **Régimes individuels :** un seul bénéficiaire est désigné. Les régimes collectifs sont également offerts lorsque les épargnes réalisées pour plusieurs bénéficiaires (n'ayant pas de lien de parenté) de la même cohorte d'âge sont mises en commun et investies collectivement par un courtier de régimes de bourses d'études;
- **Régimes familiaux :** plusieurs bénéficiaires peuvent être désignés, mais ils doivent tous être liés au souscripteur par le sang ou l'adoption.

Les fonds investis dans un REEE peuvent être détenus sous diverses formes (par exemple, dépôts d'épargne, certificats de placement garantis, fonds communs de placement et autres types de placements) et croissent à l'abri de l'impôt, jusqu'à ce qu'ils soient retirés. Il existe de nombreuses options de REEE, y compris des options à frais modiques ou sans frais.

Subvention canadienne pour l'épargne-études

La Subvention canadienne pour l'épargne-études consiste en un montant de base (SCEE de base) et un montant supplémentaire (SCEE supplémentaire) pour les bénéficiaires issus de familles à revenu faible ou moyen.

SCEE de base

La SCEE de base est un paiement de 20 % sur la première tranche de 2 500 $ de cotisations personnelles versées dans un REEE chaque année, jusqu'à la fin de l'année civile au cours de laquelle le bénéficiaire atteint l'âge de 17 ans. La SCEE de base est offerte à tous les bénéficiaires admissibles, quel que soit leur revenu.

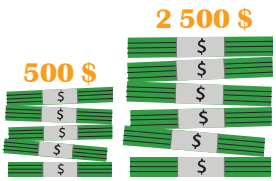

SCEE supplémentaire

Les bénéficiaires issus de familles à revenu faible ou moyen peuvent également être admissibles à la SCEE supplémentaire, soit un paiement de 10 % à 20 % sur la première tranche de 500 $ de cotisations personnelles versées chaque année à compter du 1er janvier 2005, jusqu'à la fin de l'année civile au cours de laquelle le bénéficiaire atteint l'âge de 17 ans.

7 200 $

Le gouvernement du Canada paie un maximum à vie de 7 200 $ en SCEE de base et supplémentaire pour chaque bénéficiaire.

Bon d'études canadien

Le BEC est offert aux bénéficiaires nés le 1er janvier 2004 ou après cette date, qui font partie de familles à faible revenu ou qui reçoivent des prestations en vertu de la *Loi sur les allocations spéciales pour enfants*. Les cotisations personnelles ne sont pas requises pour recevoir le BEC. Le BEC offre un versement initial de 500 $ et des versements subséquents de 100 $ pour chaque année d'admissibilité suivante, jusqu'à l'année de prestations durant laquelle le bénéficiaire a 15 ans, pour une limite cumulative maximale de 2 000 $. Le BEC peut être demandé pour les années précédentes au cours desquelles l'enfant était admissible, même si aucun REEE n'avait été ouvert au cours de ces années.

[...]

Depuis le 1er juillet 2017, l'admissibilité au BEC est fondée, en partie, sur le nombre d'enfants admissibles et le revenu rajusté de la personne responsable, tel qu'énoncé dans la *Loi canadienne sur l'épargne-études*[1].

[1] Pour la période du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019, l'admissibilité est fondée, en partie, sur ce qui suit :

Tableau : Seuils d'admissibilité au BEC

Nombre d'enfants qualifiés	Revenu rajusté
1 à 3	Jusqu'à 46 605 $
4	Moins de 52 583 $
5	Moins de 58 586 $
6	Moins de 64 589 $

Remarque : Les bénéficiaires des grandes familles dont le revenu rajusté est plus élevé peuvent également être admissibles au BEC. Des renseignements sur l'admissibilité au BEC pour ces familles sont disponibles sur demande.

Avantages d'épargner tôt pour les EPS : une classe moyenne forte

La recherche démontre que lorsque des fonds sont épargnés en prévision des EPS, les enfants sont plus susceptibles d'accéder aux études supérieures. En aidant un plus grand nombre de familles à revenu faible ou moyen à épargner pour les études postsecondaires de leurs enfants, on contribue à réduire les obstacles à l'éducation supérieure.

En 2018, 52,7 % des enfants admissibles (de 0 à 17 ans) au Canada ont reçu des incitatifs à l'épargne-études. Le gouvernement du Canada s'est engagé à aider tous les enfants admissibles à avoir accès aux incitatifs, en particulier ceux qui ont un revenu familial faible ou moyen.

Investir dans l'avenir

Pour que les jeunes puissent tirer le meilleur parti des possibilités futures, ils doivent être dotés des connaissances, des compétences et de l'expérience qu'ils peuvent acquérir dans le cadre d'EPS. En investissant dans les EPS des enfants et des jeunes, le gouvernement du Canada investit dans la main-d'œuvre qualifiée et innovatrice de demain.

Selon l'Enquête sur la population active de Statistique Canada, de 2008 à 2018, les taux d'emploi étaient systématiquement plus élevés chez les personnes ayant fait des études postsecondaires que chez les autres. De plus, selon le Système de projections des professions au Canada d'EDSC, de 2017 à 2026, les deux tiers des emplois au Canada exigeront des études postsecondaires (http://www.edsc-esdc.gc.ca/ouvert-open/labour-travail/Labour_Force_Population_Active_Education_2017-2026.csv).

Priorités du gouvernement

Plus les Canadiens acquièrent de compétences et de formation, meilleurs sont les résultats, tant pour les individus que pour la société dans son ensemble. Les efforts visant à rendre les EPS plus abordables et plus accessibles pour les enfants, en particulier pour les familles à faible revenu, contribuent aux priorités du gouvernement visant à faire croître la classe moyenne et à réduire la pauvreté. EDSC met de l'avant plusieurs initiatives visant à promouvoir les avantages de l'épargne anticipée au moyen de REEE :

- Un appel d'énoncés de projets pour de **nouvelles approches visant à aider les populations autochtones et les populations difficiles à joindre** à accéder au BEC a été lancé en novembre 2017, en vue de distribuer sept millions de dollars sur trois ans (de 2018-2019 à 2020-2021). Douze projets visant à mettre à l'essai de nouvelles approches sont financés dans des collectivités partout au Canada.
- Le gouvernement du Canada a collaboré avec la province de l'Ontario pour intégrer le **Service de références pour l'épargne-études** au service d'enregistrement des naissances en ligne de Service Ontario. Cela signifie qu'il sera plus facile pour les familles ontariennes d'ouvrir un REEE et d'avoir accès aux incitatifs à l'épargne-études.
- Les modifications apportées à la ***Loi canadienne sur l'épargne-études***, qui sont entrées en vigueur le 1er janvier 2018, facilitent l'accès au BEC et au montant supplémentaire de la Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE supplémentaire) en permettant au conjoint ou au conjoint de fait du responsable de demander les incitatifs à l'épargne-études au nom d'un enfant admissible.
- Le gouvernement du Canada **collabore également avec un éventail de partenaires et d'intervenants**, y compris les provinces, les territoires et les organisations autochtones, afin de

promouvoir l'épargne-études en mettant particulièrement l'accent sur la sensibilisation au Bon d'études canadien.

EDSC continuera de surveiller les répercussions de ces initiatives.

PARTIE II : STATISTIQUES SUR LE PROGRAMME

Tableau 1 : Statistiques nationales sommaires

DESCRIPTION	2016	2017	2018
RÉGIMES ENREGISTRÉS D'ÉPARGNE-ÉTUDES (REEE)			
Total des actifs des REEE à la fin de l'exercice (en milliards)	51,3 $	55,9 $	56,1 $
Cotisations personnelles versées au cours de l'année (en milliards)	4,5 $	4,7 $	4,8 $
SUBVENTION CANADIENNE POUR L'ÉPARGNE-ÉTUDES			
Total des paiements de la SCEE versés au cours de l'année (en millions)	894 $	937 $	961 $
Paiements cumulatifs de la SCEE depuis 1998 (en milliards)	10,6 $	11,5 $	12,5 $
Nombre total de bénéficiaires ayant reçu la SCEE au cours de l'année (en millions)	2,8	2,9	2,9
Nombre total de nouveaux bénéficiaires ayant reçu la SCEE au cours de l'année	303 894	299 120	283 873
Nombre cumulatif de bénéficiaires (de 0 à 17 ans) qui ont déjà reçu la SCEE (en millions)	3,6	3,7	3,8
Nombre cumulatif de bénéficiaires qui ont déjà reçu la SCEE (en millions)	5,8	6,1	6,3
Taux de participation à la SCEE *	50,9 %	52,0 %	52,7 %
BON D'ÉTUDES CANADIEN			
Total des paiements du BEC effectués au cours de l'année (en millions)	134 $	155 $	172 $
Paiements cumulatifs du BEC depuis 2005 (en millions)	856 $	1 011 $	1 183 $
Nombre total de bénéficiaires ayant reçu le BEC au cours de l'année	545 670	622 430	690 559
Nombre total de nouveaux bénéficiaires ayant reçu un BEC au cours de l'année	133 741	149 887	149 532
Nombre cumulatif de bénéficiaires ayant reçu le BEC (en millions)	0,97	1,1	1,3
Nombre cumulatif d'enfants admissibles (en millions)	2,8	3,1	3,3
Taux de participation au BEC *	34,6 %	36,5 %	38,3 %
Cotisations personnelles cumulatives versées aux comptes de REEE pour des bénéficiaires du BEC (en milliards)	5,0 $	6,2 $	7,7 $
Cotisation annuelle moyenne par bénéficiaire	1 080 $	1 124 $	1 142 $
ACCÈS AUX ÉTUDES POSTSECONDAIRES (EPS)			
Retraits annuels des REEE (en milliards)	3,6 $	3,8 $	4,1 $
Nombre annuel d'étudiants qui retirent des REEE	421 818	433 005	442 719
Nombre annuel d'étudiants issus de familles à faible ou moyen qui retirent des REEE	87 083	98 771	110 435
Retraits annuels moyens des REEE par étudiant	8 515 $	8 835 $	9 151 $

Remarque : Tous les montants indiqués dans le présent rapport sont nominaux et ne tiennent pas compte de l'inflation.
* Les calculs du taux de participation sont décrits à la p. 13 pour la SCEE et à la p. 16 pour le BEC.

Soutien accru aux familles à plus faible revenu

Relativement plus de familles à revenu faible ou moyen reçoivent des incitatifs à l'épargne-études

Figure 1 : Proportion des paiements de la SCEE et du BEC reçus par enfant, ventilée par niveau de revenu familial

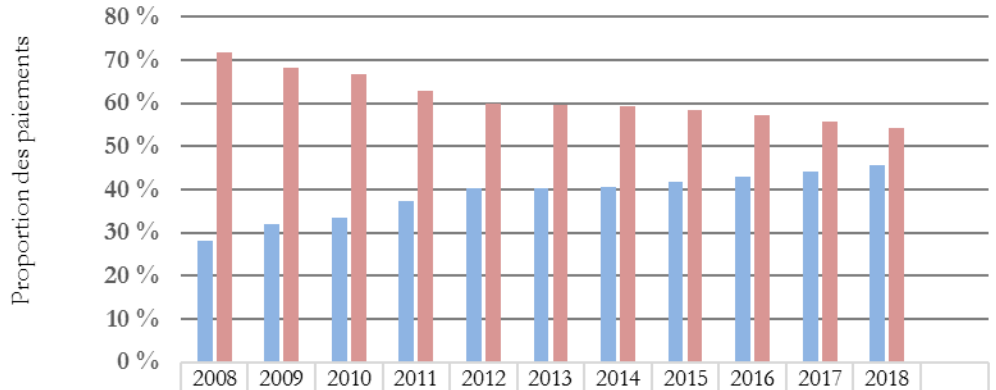

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Familles à revenu faible ou moyen	28,2 %	31,9 %	33,4 %	37,2 %	40,1 %	40,3 %	40,7 %	41,6 %	42,9 %	44,2 %	45,7 %
Familles à revenus plus élevés	71,8 %	68,1 %	66,6 %	62,8 %	59,9 %	59,7 %	59,3 %	58,4 %	57,1 %	55,8 %	54,3 %

- L'écart de l'épargne-études entre les enfants des familles à revenu faible et moyen et ceux des familles à revenu élevé se rétrécit.
- La SCEE et le BEC versés aux REEE pour des enfants issus de familles à revenu faible et moyen (c.-à-d. ceux qui sont admissibles au montant supplémentaire de la SCEE[2]) représentaient 28 % des incitatifs payés par EDSC en 2008. En 2018, ce chiffre était passé à 46 %.

Fil d'arrivée : retraits de REEE pour financer les études postsecondaires

Une fois qu'un bénéficiaire est inscrit à un programme d'EPS admissible[3], il peut demander un paiement d'aide aux études (PAE). Un PAE est la somme des gains accumulés et des incitatifs à l'épargne-études dans le REEE (incluant la SCEE, le BEC et les incitatifs provinciaux). Les PAE sont un revenu imposable pour le bénéficiaire, qui a souvent un revenu modeste pendant ses études. De ce fait, le montant d'impôt sur le revenu payé sur les PAE est généralement faible. Le bénéficiaire peut utiliser les fonds du PAE pour payer les frais liés aux études postsecondaires comme ses frais de scolarité, ses manuels, son logement, etc.

En 2018, 4,05 milliards de dollars ont été retirés des REEE, ce qui a aidé 442 719 étudiants à poursuivre des études postsecondaires. De ce montant,

[2] Aux fins de la présente analyse, les enfants dont le responsable avait un revenu familial rajusté de moins de 46 605 $ en 2018 sont considérés comme provenant d'une famille à faible revenu, et ceux dont le revenu familial rajusté est de 46 605 $ à 93 208 $ sont considérés comme provenant d'une famille à revenu moyen. Les deux catégories étaient admissibles à la SCEE supplémentaire.

[3] Un programme d'EPS admissible est un programme d'études offert dans un établissement d'EPS désigné où un bénéficiaire, âgé d'au moins 16 ans, est inscrit à temps plein ou à temps partiel. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter : https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/particuliers/sujets/regime-enregistre-epargne-etudes-reee/paiements-reee/paiements-aide-etudes.html

954 millions de dollars ont été retirés des REEE qui avaient reçu la SCEE de base et la SCEE supplémentaire, ce qui a permis d'aider 110 435 bénéficiaires de familles à revenus faible et moyen.

Cotisations personnelles à un REEE

Les cotisations personnelles à des REEE attirent des incitatifs à l'épargne-études fédéraux et, dans certains cas, des incitatifs provinciaux. Les fonds dans les REEE croissent à l'abri de l'impôt jusqu'à ce qu'ils soient retirés par un bénéficiaire inscrit à un programme d'études postsecondaires.

En 2018 seulement, 4,84 milliards de dollars ont été versés dans des REEE. Pour connaître l'historique des cotisations, veuillez consulter les cotisations aux régimes enregistrés d'épargne-études (REEE) sur le Portail du gouvernement ouvert (PGO).

Le Nunavut, la Colombie-Britannique, l'Ontario, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest ont enregistré des cotisations personnelles moyennes supérieures à la moyenne nationale.

Figure 2 : Cotisations moyennes à un REEE par province et territoire

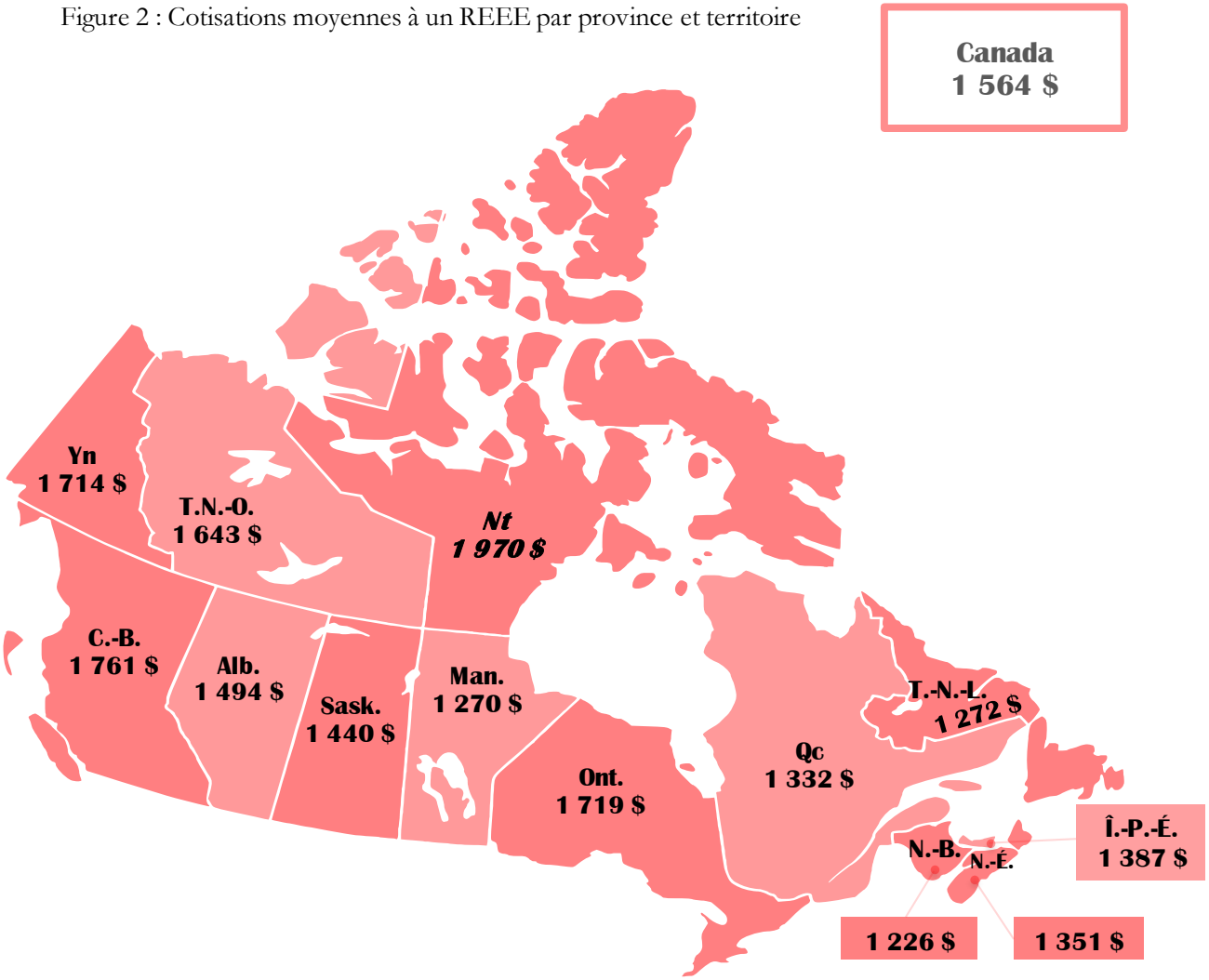

Pour obtenir des données sur les cotisations personnelles par province, veuillez consulter Cotisation moyenne annuelle aux régimes enregistrés d'épargne-études (REEE) par province et territoire sur le Portail du gouvernement ouvert.

En 2018, la majorité des cotisations (plus de 60 %) étaient inférieures à 1 500 $, ce qui laisse entendre que les Canadiens n'utilisent pas pleinement les subventions pour l'épargne-études du gouvernement du Canada.

La plupart des Canadiens n'épargnent pas suffisamment pour maximiser les subventions

Figure 3 : Cotisations personnelles au REEE (2018)

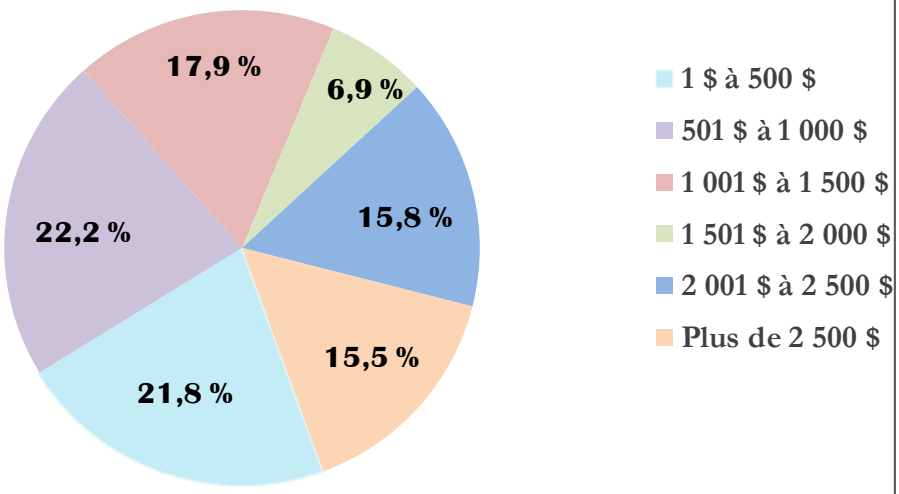

Cotisations personnelles pour les bénéficiaires du Bon d'études canadien

Depuis sa création en 2005, 1,27 million de bénéficiaires ont reçu le Bon d'études canadien. Presque tous les bénéficiaires (96 %) ont également reçu au moins une cotisation personnelle, même si celles-ci n'étaient pas obligatoires pour recevoir l'incitatif. Le BEC sert de « point de départ » à l'épargne-études.

Presque tous les bénéficiaires du BEC ont reçu une cotisation personnelle

Tableau 3 : Cotisations personnelles pour les bénéficiaires recevant le BEC

En date de	Nombre cumulatif de bénéficiaires recevant le BEC avec des cotisations personnelles à un REEE	Nombre cumulatif de bénéficiaires recevant le BEC	Taux de cotisations personnelles	Total des cotisations personnelles (en milliards)
2018	1 226 339	1 270 821	96 %	7,65 $

Toutefois, la proportion des REEE qui reçoivent des cotisations est en baisse.

Tableau 4 : Cotisations personnelles pour les bénéficiaires du BEC

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Proportion desREEE qui reçoivent des cotisations	88,2 %	85,5 %	83,3 %	81,8 %	81,0 %	80,0 %	78,7 %	78,3 %	77,0 %	75,2 %	73,6 %
Cotisations personnelles moyennes	1 044 $	1 022 $	1 016 $	1 008 $	1 021 $	1 033 $	1 057 $	1 070 $	1 080 $	1 124 $	1 142 $

Remarque : Ces données sont également disponibles dans le PGO. Veuillez consulter : Taux de cotisation annuel et cotisations moyennes pour les bénéficiaires du Bon d'études canadien (BEC).

Taux de participation à la SCEE et bénéficiaires

En 2018, près de 7,2 millions d'enfants (de 0 à 17 ans) étaient admissibles à la SCEE. De ce nombre, 52,7 % l'ont reçue.

Le taux de participation à la SCEE était supérieur à la moyenne nationale en Colombie-Britannique, en Ontario et au Québec.

Le taux de participation à la SCEE a atteint 52,7 % en 2018

Tableau 5 : Taux de participation à la SCEE : à l'échelle nationale et par province et territoire

Province et territoire	Nombre de bénéficiaires de la SCEE (âgés de 0 à 17 ans) (1)	Nombre d'enfants admissibles (âgés de 0 à 17 ans) (2)	Taux de participation à la SCEE en 2018 = (1) ÷ (2) (3)	Paiements cumulatifs au titre de la SCEE (en millions) (4)
Terre-Neuve-et-Labrador	39 225	89 115	44,0 %	131,3 $
Île-du-Prince-Édouard	12 275	29 199	42,0 %	36,0 $
Nouvelle-Écosse	70 552	165 024	42,8 %	224,7 $
Nouveau-Brunswick	59 834	135 244	44,2 %	175,1 $
Québec	854 212	1 570 412	54,4 %	2 089,9 $
Ontario	1 510 860	2 749 334	55,0 %	5 834,9 $
Manitoba	119 236	306 268	38,9 %	321,3 $
Saskatchewan	111 192	269 320	41,3 %	342,7 $
Alberta	502 627	962 327	52,2 %	1 484,7 $
Colombie-Britannique	494 952	866 977	57,1 %	1 813,8 $
Yukon	3 372	8 026	42,0 %	11,2 $
Territoires du Nord-Ouest	3 265	10 741	30,4 %	10,6 $
Nunavut	779	14 127	5,5 %	2,3 $
Canada	**3 782 543**	**7 176 114**	**52,7 %**	**12 505,8 $**

Participation à la SCEE par province ou territoire au fil du temps

Le Québec a connu la plus forte augmentation du taux de participation à la SCEE au cours de la dernière décennie (22,5 points de pourcentage), tandis que le Nunavut a connu la plus faible (1,7 point de pourcentage).

Tableau 6 : Évolution du taux de participation à la SCEE au fil du temps : à l'échelle nationale et par province

Province et territoires	Taux de participation à la SCEE			Changement de 2008 à 2018 (en points de pourcentage)
	2008	2017	2018	
Terre-Neuve-et-Labrador	38,7 %	43,7 %	44,0 %	5,3
Île-du-Prince-Édouard	34,3 %	41,5 %	42,0 %	7,7
Nouvelle-Écosse	33,5 %	42,4 %	42,8 %	9,3
Nouveau-Brunswick	37,2 %	44,0 %	44,2 %	7,0
Québec	31,9 %	52,7 %	54,4 %	22,5
Ontario	42,7 %	54,8 %	55,0 %	12,3
Manitoba	28,0 %	37,9 %	38,9 %	10,9
Saskatchewan	32,0 %	40,5 %	41,3 %	9,3
Alberta	39,4 %	51,7 %	52,2 %	12,8
Colombie-Britannique	42,9 %	55,9 %	57,1 %	14,2
Yukon	32,6 %	41,8 %	42,0 %	9,4
Territoires du Nord-Ouest	20,4 %	29,7 %	30,4 %	10,0
Nunavut	3,8 %	5,4 %	5,5 %	1,7
Canada	**38,4 %**	**52,0 %**	**52,7 %**	**14,3**

Remarque : Ces données sont également disponibles dans le PGO. Veuillez consulter : Taux de participation à la Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) par province et territoire.

Les bénéficiaires sont admissibles à la SCEE jusqu'à la fin de l'année où ils atteignent l'âge de 17 ans. Depuis le lancement du programme en 1998, 6,34 millions d'enfants ont reçu la Subvention canadienne pour l'épargne-études du gouvernement du Canada dans leurs épargnes du REEE. Les parents commencent à épargner tôt pour les EPS de leur enfant, l'âge moyen des nouveaux bénéficiaires étant de 3,84 ans en 2018.

Pour obtenir des renseignements sur le nombre cumulatif de bénéficiaires de la SCEE, veuillez consulter : Nombre total de bénéficiaires qui ont déjà reçu une Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) par groupe d'âge dans le PGO.

Bénéficiaires de la SCEE au fil du temps (0 à 17 ans)

La proportion de bénéficiaires qui ont reçu la SCEE supplémentaire (SCEE supplémentaire) est passée de 22,1 % en 2008 à 38,8 % en 2018.

De plus en plus d'enfants de familles à revenu faible ou moyen bénéficient de la SCEE supplémentaire

Tableau 7 : Bénéficiaires recevant la SCEE de base et la SCEE supplémentaire (en millions)

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de bénéficiaires recevant la SCEE supplémentaire	0,46	0,55	0,62	0,74	0,83	0,88	0,92	0,98	1,03	1,08	1,13
Nombre de bénéficiaires recevant la SCEE de base seulement	1,61	1,59	1,62	1,61	1,62	1,66	1,70	1,73	1,76	1,78	1,78
Nombre total de bénéficiaires	2,07	2,13	2,24	2,35	2,45	2,54	2,62	2,71	2,79	2,86	2,92
Pourcentage de bénéficiaires recevant la SCEE supplémentaire	22,1 %	25,7 %	27,6 %	31,4 %	33,8 %	34,8 %	35,2 %	36,1 %	36,9 %	37,9 %	38,8 %

Remarque : Ces données sont également disponibles dans le PGO. Veuillez consulter : Nombre de bénéficiaires ayant reçu la subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) de base et supplémentaire (en millions).

Nouveaux bénéficiaires de la SCEE

En 2018, il y avait 283 873 nouveaux bénéficiaires de la SCEE, dont 26 % avaient un faible revenu familial.

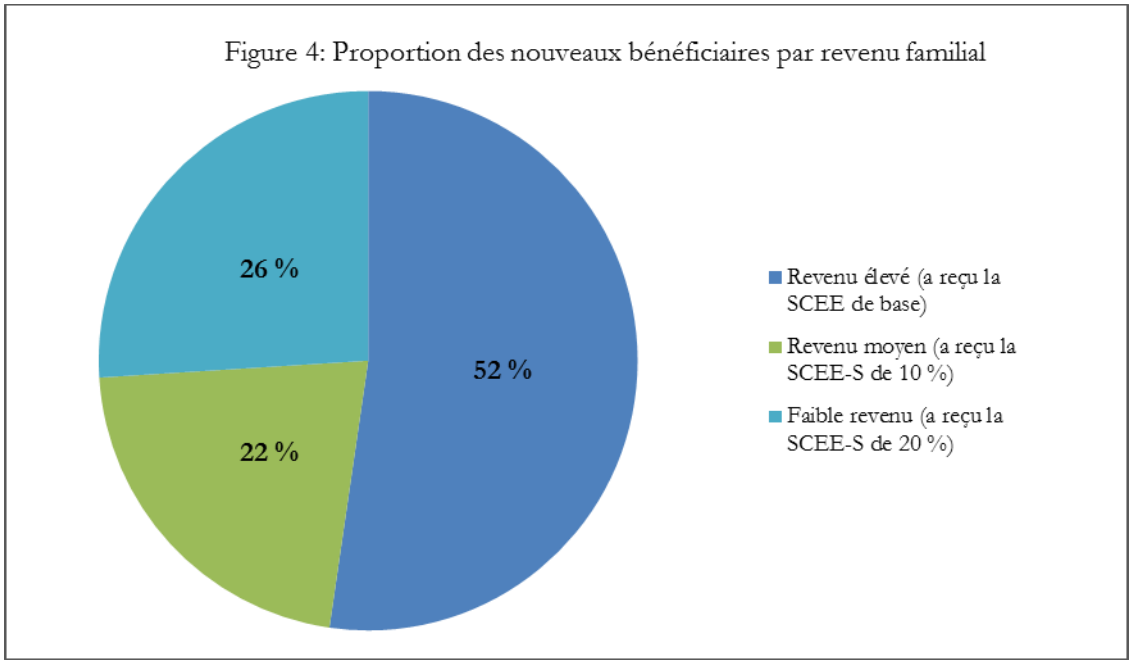
Figure 4: Proportion des nouveaux bénéficiaires par revenu familial
26 %
52 %
22 %
Revenu élevé (a reçu la SCEE de base)
Revenu moyen (a reçu la SCEE-S de 10 %)
Faible revenu (a reçu la SCEE-S de 20 %)

Participation au BEC et bénéficiaires

En 2018, plus de 3,3 millions d'enfants âgés de 0 à 15 ans étaient admissibles au BEC. De ce nombre, 1,27 million l'ont reçu. Le taux de participation au BEC était de 38,3 %.

Figure 5 : Taux de participation cumulatif au BEC

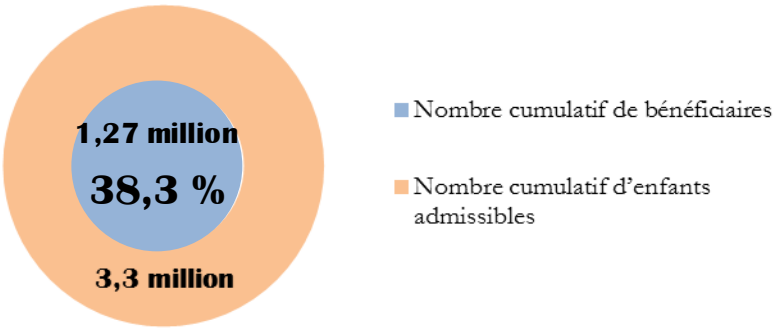

Tableau 5 : Taux de participation au BEC : à l'échelle nationale et par province et territoire

Province et territoire	Nombre cumulatif d'enfants recevant un BEC (1)	Nombre cumulatif d'enfants admissibles au BEC (2)	Taux de participation au BEC = (1) / (2) (%) (3)	Paiement cumulatif du BEC (en millions) (4)
Terre-Neuve-et-Labrador	10 141	40 203	25,2 %	9,43 $
Île-du-Prince-Édouard	3 795	13 320	28,5 %	3,53 $
Nouvelle-Écosse	21 445	81 411	26,3 %	20,27 $
Nouveau-Brunswick	18 388	65 288	28,2 %	17,75 $
Québec	325 364	733 587	44,4 %	303,29 $
Ontario	468 149	1 236 496	37,9 %	454,80 $
Manitoba	48 856	170 327	28,7 %	43,70 $
Saskatchewan	36 504	141 565	25,8 %	30,95 $
Alberta	154 967	424 088	36,5 %	131,45 $
Colombie-Britannique	177 352	381 790	46,5 %	162,20 $
Yukon	863	3 142	27,5 %	0,72 $
Territoires du Nord-Ouest	626	5 156	12,1 %	0,54 $
Nunavut	177	9 275	1,9 %	0,15 $
Canada	**1 270 821**	**3 321 202**	**38,3 %**	**1 182,70 $**

Nombre cumulatif de bénéficiaires du BEC

Le nombre cumulatif d'enfants qui ont reçu le BEC était de 1,27 million en 2018, alors que le taux de participation était de 38,3 %.

Le gouvernement du Canada soutient un plus grand nombre d'enfants de familles à faible revenu

Figure 6 : Bénéficiaires cumulatifs du BEC

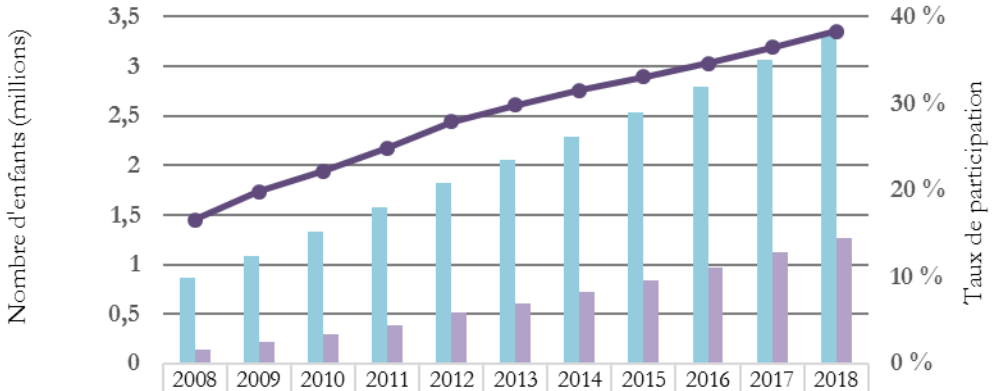

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre cumulatif d'enfants admissibles (millions)	0,86	1,09	1,33	1,58	1,82	2,06	2,29	2,53	2,8	3,07	3,32
Nombre cumulatif de bénéficiaires recevant le BEC (en millions)	0,14	0,22	0,3	0,39	0,51	0,61	0,72	0,84	0,97	1,12	1,27
Taux de participation (%)	16,6 %	19,8 %	22,2 %	24,9 %	27,9 %	29,8 %	31,5 %	33,1 %	34,6 %	36,5 %	38,3 %

Remarque : Ces données sont également disponibles dans le PGO. Veuillez consulter : Taux de participation au Bon d'études canadien (BEC).

Nombre de nouveaux bénéficiaires du BEC

Un nombre important de nouveaux bénéficiaires reçoit le BEC à chaque année, ce qui démontre l'appui du gouvernement du Canada aux familles à faible revenu.

Le nombre de nouveaux bénéficiaires s'est stabilisé en 2018

Tableau 10 : Nombre de nouveaux bénéficiaires recevant le BEC

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nouveaux bénéficiaires	65 655	73 185	80 464	97 907	112 974	106 432	107 857	116 052	133 741	149 887	149 532

Paiements et bénéficiaires du BEC par année

En 2018, 690 559 bénéficiaires de familles à faible revenu ont reçu 172 millions de dollars en paiements du BEC.

149 532

bénéficiaires ont reçu le montant initial de 500 $.

541 027

bénéficiaires ont reçu des montants annuels de 100 $.

Près de 700 000 enfants de familles à faible revenu ont reçu un paiement du BEC

Figure 7 : Paiements du BEC et nombre de bénéficiaires recevant le BEC par année

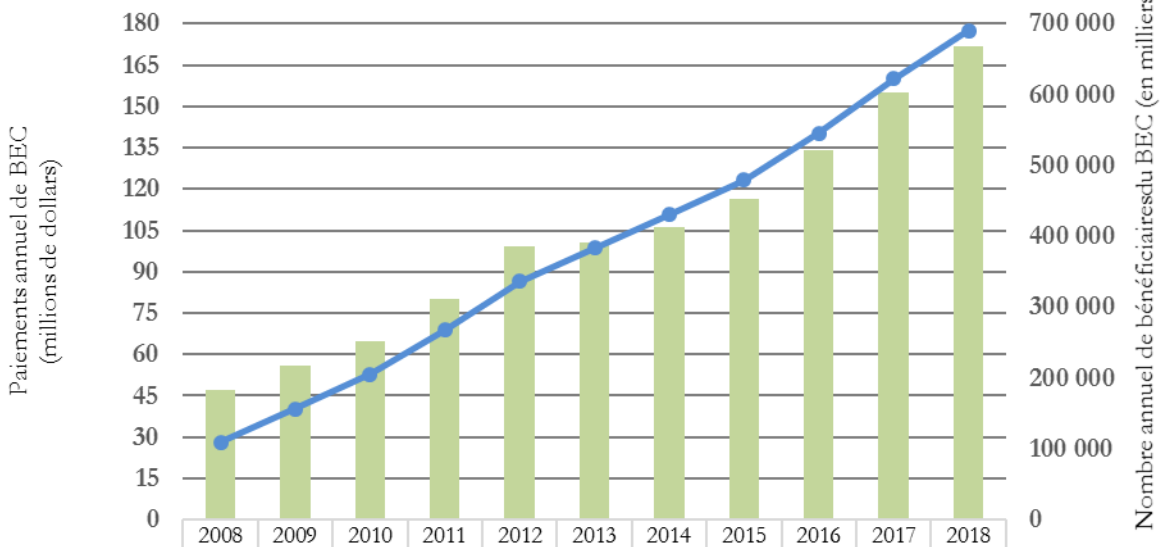

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Paiements (en millions)	47,2	56,1	64,9	80,2	99,3	100,7	106,3	116,6	134,3	155,2	171,6
Bénéficiaires	109 552	156 314	204 850	267 303	336 262	383 458	430 531	479 808	545 670	622 430	690 559

Total des actifs de REEE

Par le biais d'incitatifs, le gouvernement du Canada vise à encourager les familles à épargner pour les études postsecondaires dans un REEE. Au 31 décembre 2018, les familles avaient cumulé 56,1 milliards de dollars en actifs de REEE épargnés pour les études de leurs enfants.

L'actif des REEE a plus que doublé (en valeur nominale) au cours des 10 dernières années

Tableau 11 : Total des actifs des REEE, par année

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Actifs (en milliards)	22,6	25,9	27,6	31,6	35,6	40,5	44,4	47,0	51,3	55,9	56,1

PROMOTEURS DE REEE

Les promoteurs, i.e. les organismes qui offrent des REEE et des incitatifs à l'épargne-études, jouent un rôle essentiel. Ils facilitent le processus d'inscription et aident le souscripteur à comprendre ses diverses options de placement.

Il y avait environ 85 promoteurs de REEE en 2018, répartis en quatre catégories :

- **Services bancaires :** institutions de dépôt qui fournissent des services privés et commerciaux à leurs clients;
- **Services de placement :** institutions qui offrent des services aux clients dans les domaines des activités bancaires de placement, des services de courtage, de la gestion du patrimoine, de l'exploitation de fonds, du capital-investissement, des valeurs mobilières et des bourses de marchandises;
- **Courtiers en régimes de bourses d'études :** les établissements qui offrent des régimes enregistrés par cohorte d'âge ainsi que des régimes familiaux et individuels;
- **Assurances et autres :** institutions qui offrent de l'assurance aux clients (biens, risques divers, vie et santé) et autres types de promoteurs de régimes enregistrés.

En 2018, les Services de placement détenaient la plus grande part des actifs des REEE (44 %) et recevaient le plus de paiements de la SCEE (37 %), tandis que les banques recevaient le plus de paiements du BEC (57 %).

Figure 8 : Actifs de REEE par type de promoteur

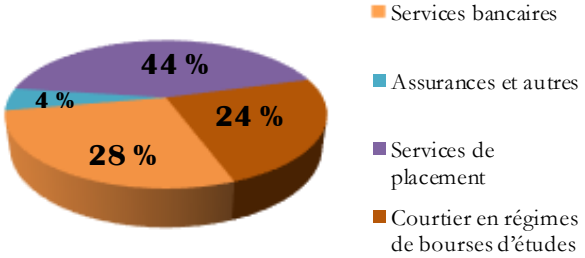

Figure 9 : Paiements de la SCEE par type de promoteur

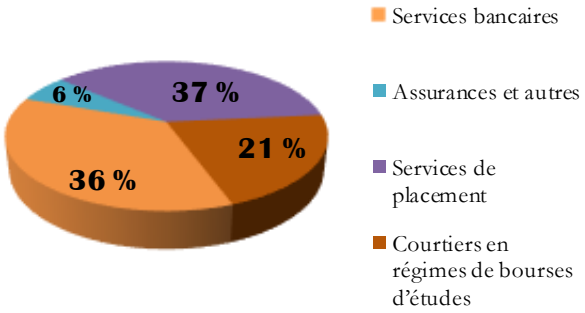

Figure 10 : Paiements du BEC par type de promoteur

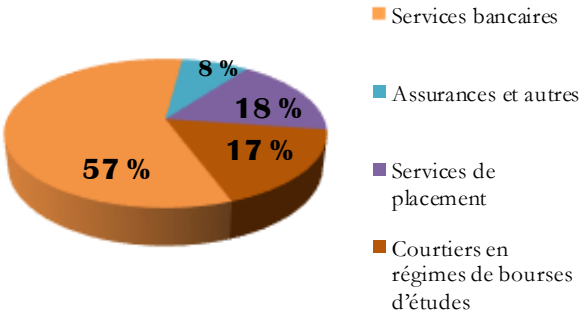

Retraits de REEE pour les études postsecondaires

L'argent qui s'accumule dans un REEE n'est peut-être pas suffisant pour financer tous les coûts associés aux études postsecondaires. Toutefois, les REEE sont un élément important du financement des EPS d'un enfant.

Retraits moyens des REEE

Les REEE sont de plus en plus utilisés pour financer les EPS.

Tableau 22 : Retraits moyens des REEE par les bénéficiaires

ANNÉE	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
(1) Valeur totale	1,44 G$	1,57 G$	1,95 G$	2,15 G$	2,44 G$	2,77 G$	3,08 G$	3,30 G$	3,59 G$	3,83 G$	4,05 G$
(2) Nombre d'étudiants	234 645	255 863	293 038	310 530	335 955	361 007	382 229	397 054	421 818	433 005	442 719
(3) Moyenne = (1) / (2)	6 143	6 148	6 661	6 927	7 255	7 672	8 046	8 299	8 515	8 835	9 151

Les REEE sont de plus en plus importants pour aider les familles à revenus faible et moyen à payer les études de leurs enfants. Des prêts et des subventions supplémentaires sont également offerts à ces familles pour les aider à combler l'écart.

Tableau 13 : Retraits de REEE par les bénéficiaires de familles à revenu faible ou moyen

ANNÉE	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
(1) Retrait total des familles à revenu faible ou moyen	49 M$	83 M$	139 M$	208 M$	291 M$	393 M$	495 M$	601 M$	718 M$	829 M$	954 M$
(2) Nombre d'étudiants issus de familles à revenu faible ou moyen qui effectuent un retrait	6 240	11 408	19 128	27 581	38 127	49 685	61 602	73 068	87 083	98 771	110 435
(3) Moyenne = (1) / (2)	7 833 $	7 232 $	7 268 $	7 532 $	7 636 $	7 900 $	8 032 $	8 229 $	8 248 $	8 392 $	8 637 $
(4) Pourcentage des retraits effectués par les familles à revenu faible ou moyen	3 %	5 %	7 %	10 %	12 %	14 %	16 %	18 %	20 %	22 %	24 %
(5) Pourcentage des étudiants issus de familles à revenu faible ou moyen qui utilisent des retraits de REEE	3 %	4 %	7 %	9 %	11 %	14 %	16 %	18 %	21 %	23 %	25 %

*Il convient de mentionner qu'avant 2013, les familles étaient automatiquement inscrites à la SCEE de base seulement, à moins qu'elles n'aient spécifiquement demandé la SCEE supplémentaire, de sorte qu'il est impossible de tirer des conclusions au sujet de leur revenu familial.

Paiements d'aide aux études et retraits de cotisations pour EPS

Les paiements d'aide aux études (PAE) sont une combinaison d'incitatifs fédéraux et provinciaux à l'épargne-études versés dans des REEE auxquels s'ajoutent les rendements cumulés au fil du temps. Ces montants peuvent être retirés sur présentation d'une preuve d'inscription aux EPS et devenir un revenu imposable pour le bénéficiaire. Comme la plupart des bénéficiaires gagnent un revenu limité pendant leurs études postsecondaires, le montant d'impôt à payer est généralement faible.

Un retrait des cotisations pour EPS est un retrait des cotisations versées par les souscripteurs, sans pénalité, lorsque le bénéficiaire est inscrit à un programme d'EPS. En 2018, sur les 4,05 milliards de dollars retirés des REEE, 43 % ont été retirés sous forme de PAE et le reste sous forme de retrait de cotisations pour EPS.

En 2018, plus de 4 milliards de dollars ont été retirés à l'appui des EPS

Figure 11 : Paiement d'aide aux études (PAE) et retraits pour les EPS

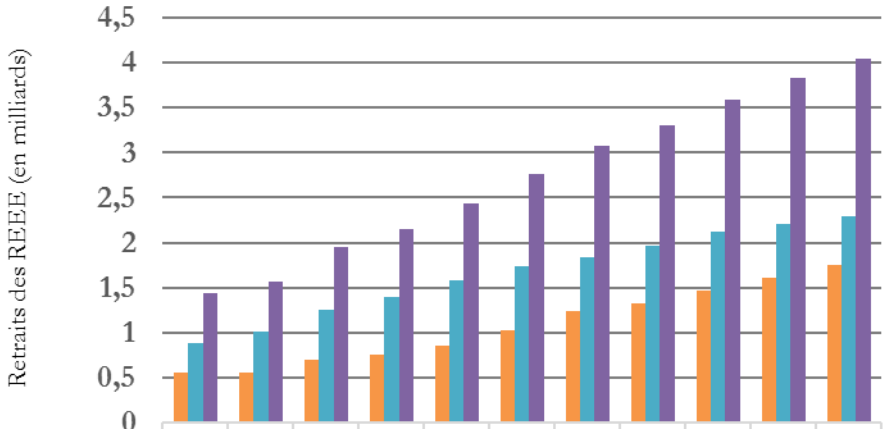

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
PAE (en milliards)	0,55	0,56	0,7	0,76	0,85	1,03	1,24	1,33	1,47	1,61	1,75
Retrait de cotisations pour EPS (en milliards)	0,89	1,01	1,25	1,39	1,58	1,74	1,84	1,96	2,12	2,21	2,3
Total des retraits (en milliards)	1,44	1,57	1,95	2,15	2,44	2,77	3,08	3,3	3,59	3,83	4,05

Remarque : Ces données sont également disponibles dans le PGO. Veuillez consulter : Paiements d'aide aux études (PAE) et retraits pour les études postsecondaires (EPS).

ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION DU GOUVERNEMENT DU CANADA

Malgré l'augmentation des taux de participation à la SCEE et au BEC, on peut encore faire mieux. Cette section décrit les principaux défis auxquels font face les personnes qui sont admissibles aux

mesures incitatives, mais qui ne les reçoivent pas. De plus, elle résume les activités de sensibilisation du gouvernement et les plans visant à relever ces défis.

Défis d'accès aux incitatifs à l'éducation

Les difficultés qui peuvent survenir au moment d'ouvrir un REEE et de demander des incitatifs pour le compte d'un enfant admissible incluant :

- Le manque de sensibilisation
- Ne pas avoir les documents requis afin d'obtenir un numéro d'assurance sociale, y compris le certificat de naissance d'un enfant.
- La surabondance de choix lors de la prise de décisions de placement.
- Les mauvaises expériences avec les institutions et services financiers ou l'accès limité à ceux-ci.
- Les difficultés logistiques liées aux rendez-vous en personne dans les institutions financières, comme le transport, la garde d'enfants et les congés.

Ces obstacles peuvent être plus prononcés pour certains groupes, notamment les nouveaux arrivants, les parents seuls et les peuples autochtones, ainsi que pour les personnes qui vivent dans des collectivités rurales ou isolées.

Une approche mise à jour

Depuis 2013, EDSC a apporté des améliorations afin d'encourager une plus grande utilisation des incitatifs destinés aux familles à revenu faible ou moyen. Par exemple, trois formulaires de demande distincts (SCEE de base, SCEE supplémentaire et BEC) ont été regroupés en un seul formulaire simplifié pour faciliter l'accès aux incitatifs à l'épargne. EDSC a également mené plusieurs activités de sensibilisation.

Envois postaux aux familles admissibles : Le Programme canadien pour l'épargne-études effectue des envois postaux réguliers pour informer les personnes responsables de l'admissibilité de leur enfant au BEC.

Soutien aux organismes communautaires : EDSC fournit des services de soutien administratif au Réseau des champions du Bon d'études canadien. Le réseau est composé d'organismes communautaires, d'institutions financières et d'autres organismes qui souhaitent aider les familles à avoir accès au BEC. Le budget de 2017 a affecté 12,5 millions de dollars au lancement d'un projet pilote qui inciterait ces organisations à explorer de nouvelles façons d'accroître la sensibilisation au BEC et de réduire les obstacles à l'accès à l'incitatif. Le gouvernement du Canada travaille avec la province de l'Ontario pour intégrer un Service de références pour l'épargne-études au Service d'enregistrement des naissances offert en ligne par Service Ontario, afin de faciliter l'accès des familles ontariennes aux REEE et aux incitatifs à l'épargne-études.

Semaine de l'épargne-études : EDSC assure un service de soutien administratif pendant la Semaine de l'épargne-études. L'objectif de cette activité est de réunir les partenaires et les intervenants afin de mieux faire connaître les avantages d'épargner tôt dans un REEE et les incitatifs offerts par le gouvernement du Canada pour appuyer la poursuite des EPS, en particulier le BEC. La Semaine de l'épargne-études coïncide avec le Mois de la littératie financière (novembre), la Journée nationale de

l'enfant (20 novembre) et la Semaine de la planification financière. Elle est dirigée par un réseau de partenaires et d'intervenants d'EDSC, notamment des organismes communautaires, des promoteurs de REEE et des ministères fédéraux, provinciaux et municipaux.

LES DONNÉES DU PRÉSENT RAPPORT

Chaque année, EDSC produit un rapport statistique annuel (RSA) sur les incitatifs à l'épargne-études du GC. Le RSA fournit des statistiques sur les REEE, la SCEE de base, la SCEE supplémentaire et le BEC pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2018; il renferme également des données historiques.

Sources des données : Les données du présent rapport sont tirées de la base de données du PCEE, où sont compilées des données provenant d'environ 85 promoteurs de REEE.

Dates : La date à laquelle une transaction a été conclue entre le souscripteur du REEE et le promoteur de REEE (date de la transaction) a été utilisée pour les calculs relatifs à la SCEE de base et à la SCEE supplémentaire ainsi qu'aux PAE, tandis que les statistiques liées au BEC ont été calculées à l'aide de la date de traitement, soit la date à laquelle l'incitatif a été versé dans le compte de REEE.

Arrondissement : Comme les décimales ont été arrondies, la somme des chiffres présentés tout au long du rapport peut ne pas toujours correspondre aux totaux.

Totalisation et résidents non canadiens : Les totaux nationaux comprennent les données sur les bénéficiaires dont l'identité régionale est inconnue ou se trouve à l'extérieur du Canada. À ce titre, les statistiques provinciales et territoriales peuvent ne pas correspondre exactement au total national établi.

Données historiques : Tous les chiffres présentés ici sont nominaux et ne tiennent pas compte de l'inflation. Le rapport de 2018 remplace les éditions précédentes. En raison de la nature des opérations financières, les données des années précédentes sont mises à jour annuellement pour tenir compte des corrections ou des rapports supplémentaires des institutions financières qui ont pu être retardés.

Les lecteurs qui ont besoin de données plus anciennes ou qui souhaitent se reporter aux données disponibles doivent consulter les ensembles de données correspondants dans le Portail du gouvernement ouvert, ou communiquer avec le PCEE au 1-888-276-3624 ou par courriel à cesp-pcee@hrsdc-rhdcc.gc.ca.